Image not found or type unknown

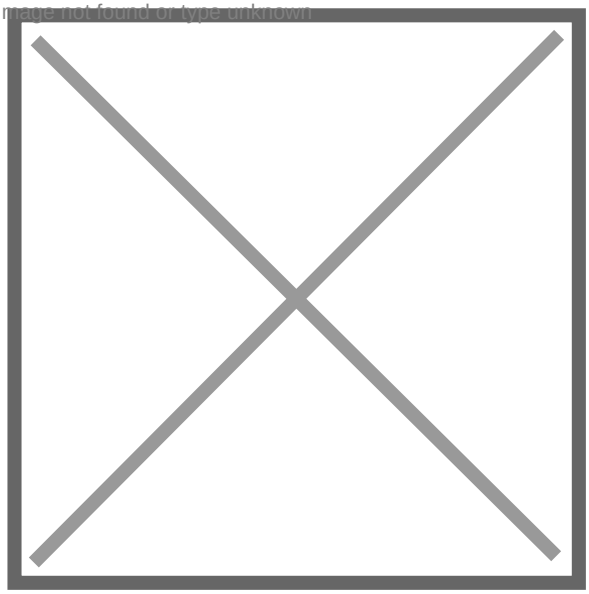

Pacs et mise en commun des biens

Par **eric38000**, le **16/01/2012** à **09:37**

Bonjours,
J'ai construis notre maison avec ma compagne, mais comme j'ai une maladie longue durée, à cause du prix de l'assurance, nous avons mis le crédit à son nom et acheter le terrain et les matériaux à son nom donc. Aujourd'hui, nous voudrions mettre cette maison à nos deux noms (bien en commun).
Est-il possible d'inclure cette clause lors d'un PACS ?
Si non, quel sont nos possibilités à moindre frais ?

Merci pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **16/01/2012** à **12:36**

oui mais en cas de décès d'elle seulement

si le terrain est à son nom vous avez construit sur autrui,

il faut alors un passage chez le notaire avec les frais voir à partir du 1er février 2012, les calculs de plus value

le mieux est le testament en cas de décès

vous faites un testament croisé sur les deux têtes

pour tout savoir sur le testament

http://www.fbls.net/testamentP.htm

pour tout savoir sur le pacs

http://www.fbls.net/pacscreation.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés